

Résumé

Lieu d'échanges, de discussions et de rencontres, le marché joue un rôle économique et social irremplaçable dans la vie de la commune.

Image



Body

Le marché compte environ 32 commerçants permanents et sa clientèle d'inconditionnels : variété, produits frais ; qualité et convivialité sont les mots qui qualifient certainement le mieux ce lieu unique les mercredis et samedis matin.

Le marché est donné en concession par la ville à la société MANDON qui s'occupe de la gestion financière et du placement des commerçants. Ceux-ci payent un droit de place dont le prix dépend du métrage de l'étal, auquel peut s'ajouter un supplément au nombre d'angles.

Les commerçants doivent également s'acquitter des taxes pour l'enlèvement des poubelles, d'un droit de chargement et de déchargement, d'un droit de stationnement. Ces redevances fixées annuellement par le conseil municipal sont reversées à la ville.

Repères

Les commerçants, selon le type de marchandises et les volumes à déballer, arrivent entre 5h30 et 6h30 du matin pour installer les étalages.

À 7h30, ils doivent être prêts à accueillir la clientèle. Vers 12h30-13h, il faut penser à remballer et laisser place nette pour 14h dernier délai.

Le marché est situé chaussée Jules-César, en face de La Poste. Les commerçants vous accueillent les mercredis et samedis de 8h30 à 14h.

Document(s)

[Nouveau règlement du marché couvert](#)

[PDF](#)



- [Facebook share](#)
- [Twitter](#)